



Berchem-Sainte-Agathe, le 25-07-2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. 15/2013

Objet : Conseil communal du 20-06-2013 – interpellation de Mme Van Den Broucke, concernant les initiatives pour stimuler les modes de déplacements actifs

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le 01.02.2013, l'Administration communale recevait un courrier du Secrétaire d'Etat à la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale du proposant aux communes un soutien régional pour des actions menées par les communes en matière de mobilité. Notons qu'une condition d'accès pour l'assistance de la Région était que la commune demanderesse dispose d'un PCM approuvé par la Région. Celui de Berchem a été adopté par le Conseil Communal du mois de février 2012.

En séance du 16.04.2013, le Collège des Bourgmestres et Echevins marquait son intérêt pour les interventions suivantes (voir à ce sujet la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16.04.2013 en annexe à la présente):

- Le subventionnement de places de stationnement vélos (60 à 80% avec un maximum de € 15.000,00)
- Le service mis à la disposition de la commune en vue de la réalisation d'un audit de la politique cyclable communale (Bypad) et l'aide à la rédaction d'un Plan Vélo Communal (6 communes par ans)
- Le service mis à la disposition de la commune en vue de l'établissement d'un cadastre des servitudes, impasses, venelles et chemins de terre de la Région et projet-pilote de validation citoyenne

Les autres propositions de la Région présentaient moins d'intérêt pour la commune :

Citons parmi d'autres :

- L'organisation de rangs scolaires. Cette problématique fait déjà l'objet d'une réflexion du département bien être pour la rentrée 2014-2015
- Un dépôt vélo. Une convention pour le dépôt des vélos retrouvés a déjà été approuvée par le conseil communal du 28.02.2013.
- La promotion du brevet cycliste. Ce brevet n'aura de sens que lorsque le réseau cyclable de la commune sera mieux développé.
- La réalisation d'un audit piéton. La commune peut réaliser cela en interne

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Pour le Secrétaire communal,
Le Directeur délégué

Sandra GOEGEBEUR

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE